

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement – École des Monarques – Annexe temporaire
Mardi 23 septembre 2025 à 18h30

Représentants des parents : Isabelle St-Amour, Geneviève Poirier-Cormier, Stéphane Goulet Talbot, Lisa-Marie Girard, Julie Malo-Sauvé, Marie-Ève Carpentier, Kara Turcotte

Absence(s) : Guillaume Gélinas

Parents substitués : Amélie Setto, Kara Turcotte, Josée-Anne Riverin, Khadija Chaabouni

Enseignants : Caroline Dumont, Stéphanie Comeau, Marlène Paulo Ribeiro

Absence(s) :

Personnel de soutien : Hakima Ben Hocine

Personnel professionnel : Andrée-Ann Loyer

Personnel du service de garde : Edna Monfiston

Directrice : Julie Simard

Direction adjointe : Julie Aird

Membre de la communauté : nil

Membres de l'OPP : Isabelle St-Amour

Invité : nil

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum - 3 minutes

Le quorum est atteint. La séance débute à 18h32.

2. Adoption de l'ordre du jour - 2 minutes

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour du 23 septembre 2025 est adopté.

3. Tour de table – 5 minutes

4. Élection de la présidence et de la vice-présidence - 3 minutes

Geneviève Poirier-Cormier est acclamée à l'unanimité comme présidente et Lisa-Marie Girard comme vice-présidente.

5. Nomination d'un(e) secrétaire - 2 minutes

Julie Aird, la directrice adjointe, est nommée comme secrétaire.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 juin 2025 - 5 minutes

6.1. Suivi au procès-verbal

Adopté à l'unanimité

7. Règles de régie interne - 10 minutes

Les règles de régie interne sont claires pour tous les membres du CÉ.
Voir règle 5.1 pour savoir qui remplace un membre parent qui quitte.

Adopté à l'unanimité

8. Calendrier des rencontres - 10 minutes

- 23 septembre en présentiel
- 11 novembre Stéphane Goulet-Talbot sera absent
- 13 janvier
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 2 juin en présentiel

9. Formation obligatoire destinée aux membres du conseil d'établissement - 2 minutes

Un rappel est formulé pour que les membres suivent la formation obligatoire. La directrice explique le lien pour participer à cette formation obligatoire.

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/administration-encadrements/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

10. Déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'établissement – 2 minutes

Un rappel est formulé pour que les membres du conseil d'établissement remplissent la déclaration annuelle d'intérêts.

11. Plan local des mesures d'urgence (approbation) - 5 minutes

Un résumé du plan local des mesures d'urgence est fait par la directrice. Une pratique d'incendie a déjà été réalisée dans les trois pavillons. La direction explique les lieux qui accueilleront nos élèves en situation d'évacuation. Les mesures sont approuvées à l'unanimité.

12. Utilisation des locaux mis à la disposition de l'établissement (approbation) - 5 minutes

Le CÉ approuve l'utilisation des locaux par Les loisirs récréatifs de Rosemont pour les activités parascolaires, l'utilisation de certaines classes par l'organisme du CLIPP pour l'aide aux devoirs et par Le Point Cardinal pour l'activité *Les après-midis ensoleillés* à l'annexe temporaire. Cette utilisation des locaux est approuvée à l'unanimité.

13. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement - 5 minutes

Le conseil d'établissement dispose d'un budget de 400\$ pour le fonctionnement et un budget de 400\$ pour la formation.

Le conseil d'établissement approuve le montant de 400\$ pour faire une activité de reconnaissance des bénévoles à la fin de l'année.

Idée-cadeau pour la soirée de bénévoles:
<https://www.leslibraires.ca/carte-cadeau>

14. Approbation des sorties éducatives et culturelles - 5 minutes

Les activités éducatives et culturelles déjà prévues cette année ainsi que les sorties dans le quartier sont approuvées par le conseil d'établissement.
Approuvé à l'unanimité

15. Résolution du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence – 15 minutes

Le conseil d'établissement approuve le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.
Approuvé à l'unanimité

16. Résolution – Interdiction du cellulaire et autres appareils à l'école – 5 minutes

Le conseil d'établissement approuve l'interdiction du cellulaire et autres appareils à l'école.
Approuvé à l'unanimité

17. Retour sur l'assemblée générale annuelle des parents – 5 minutes

Se reparler le 12 mai pour mieux réaliser le vote électronique lors de l'assemblée de parents de septembre

18. Points d'information/rapports - 35 minutes

18.1 Direction (5 minutes)

Encore personne de désignée pour remplacer Éthel Chacon, la directrice adjointe.

18.2 OPP (5 minutes)

Le lancement de l'OPP est fait. Une première rencontre aura lieu le 30 septembre. Un premier dîner pizza aura lieu le 31 octobre d'octobre.

18.3 Personnel enseignant (5 minutes)

Renseignement partagé concernant la Maison des parents sur la rue Pie IX. Un groupe de 1^{re} année s'y rendra.

18.4 Personnel professionnel et de soutien (5 minutes)

s/o

18.5 Parents (5 minutes)

s/o

18.6 Comité de parents (5 minutes)

Stéphane Goulet-Talbot nous représentera au comité de parents

18.7 Membre de la communauté (5 minutes)

Proposition comme membre de la communauté : le grand-père d'un élève. Monsieur Paris sera appelé pour connaître ses intentions.

19. Varia – Points divers - 5 minutes

19.1 Adoption des règles de fonctionnement des services de garde

Le service de garde présente les nouveaux tarifs pour l'année 2025-2026.

Lors de la journée pédagogique, si un enfant ne se présente pas il serait souhaité d'établir une liste d'attente pour accommoder les familles.

Les parents doivent fournir le NAS afin de pouvoir transmettre les relevés pour fins d'impôts.

Approuvé à l'unanimité

19.2 Sortie aux pommes

La sortie aux pommes sera annulée, car une journée pluvieuse est annoncée le 25 septembre prochain. Les membres parents votent à la majorité pour une autre sortie équivalente et planifiée la même journée.

Les élèves de l'annexe temporaire qui doivent rester au SDG les mercredis pour prendre l'autobus ne payeront plus le bloc PM. Cela occasionne une baisse de revenu.

20. Levée de la réunion

La séance est levée à 20h57

Président(e)

Directrice